

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

175/2020

**OBJET : PERMISSION DE VOIRIE RUE SAINT JEAN RUE
DES CAMELIAS RUE DES HORTENSIAS RUE DE
KEROUANEN IMPASSE DE L'ARMEN ROND PONT PLACE
YVES MICHEL**

Le Maire de la commune de Plougonvelin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R.20-47 du code des postes et communications électroniques,

Vu la demande de permission de voirie en date du 04 novembre 2020, présentée par AXIONE aux fins d'occupation du domaine public routier communal pour l'installation et l'utilisation d'infrastructures de télécommunications,

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er}: La société AXIONE, dans le cadre de la fibre optique, est autorisée à poser une LT3 à compter du 18 novembre 2020. La durée des travaux est estimée à 360 jour, 20 rue Saint Jean, rue des Camélias, 2 rue des Hortensias, 7 rue de Kerouanen, impasse de l'Armen, rond-point Place Yves Michel.

ARTICLE 2 : le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée des travaux sur le domaine public.

ARTICLE 3 : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 06 novembre 2020

Le Maire,
Bernard GOUEREC

